



FRMJC

Fédération Régionale des MJC
Nouvelle-Aquitaine

Assemblée Générale Ordinaire Appel à candidature

A Poitiers, le 19 juin 2023,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, l'Assemblée générale de la FRMJC Nouvelle-Aquitaine se tiendra le 24 Juin 2023 à Angoulême au sein de la MJC Effervescentre.

Cette AG marquera la fin de la gouvernance de transition avec pour effet la mise en place d'un nouveau conseil d'administration en accord avec les statuts votés en AGE le 3 décembre 2022.

Parmi les 10 membres actuels du CA, 4 membres ne souhaitent pas ou ne peuvent pas candidater au prochain CA ; Parmi elles, trois membres de Charente, 3 représentant-e-s bénévoles, deux femmes et une personne ayant la fonction de trésorier.

Il faut savoir que précédemment la gouvernance de transition était composée de :

- 5 représentant-e-s bénévoles et 5 représentant-e-s salarié-e-s
- 4 femmes et 6 hommes
- 3 membres de Charente, 5 membres de Vienne, 1 membre de Gironde et 1 membre des Pyrénées Atlantiques.

En terme d'organisation, le CA se réunissait principalement en visio-conférence sur des créneaux de deux heures et trois fois par an en présentiel sur une journée. Le calendrier est établi à l'avance. Chaque membre peut être en référence sur un dossier spécifique, qui peut être une activité, une thématique ou un mandat auprès d'une organisation.

Afin que le prochain Conseil d'Administration soit à l'image de notre fédération, il est important que de nouvelles personnes fassent acte de candidature pour garantir la parité, une représentation territoriale et un équilibre représentant-e- bénévole et représentant-e- salarié-e.

En 2022, nous avons inscrit dans notre ambition 2030 que «**Nos cadres d'intervention sont les dynamiques et actions collectives, quelque soit son objet et sa forme. Le mouvement est un caractère qui fonde les MJC. En cela, elles fabriquent de la démocratie au sein des structures et sont en évolution permanente.**»

Venez contribuer à la dynamique lancée par la gouvernance de transition et transformons notre fédération !

Comptant sur votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Pour le Conseil d'Administration,
Marc Loubaud, président,



FRMJC

Fédération Régionale des MJC
Nouvelle-Aquitaine

Extraits des statuts

Article 8 : Assemblée générale

L'assemblée générale de l'association est composée des membres définis à l'article 7

Chaque membre dispose de 2 voix, qui sont représentées par un·e élu·e et un·e salarié·e. Si le membre n'est représenté que par une seule personne, il ne disposera que d'une voix.

Article 9 : Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de représentant·e·s des membres.

L'ensemble de ces personnes disposent d'une voix.

Les membres sont élus pour 3 ans avec renouvellement par tiers au terme de cette période.

Le CA tend à l'équilibre entre bénévoles et salarié·e·s des membres, en veillant à ce que tous les territoires soient représentés ; Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent cumuler des mandats au sein de structures départementales et régionales.

Les membres exerçant une fonction à responsabilité, représentant·e légal·e et trésorier·e, sont élu·e·s pour des mandats d'un an renouvelable deux fois. A l'issue de ce renouvellement, ils et elles ne pourront se représenter qu'après une période de vacances de trois ans.